



Valider un titre professionnel ou un diplôme par la VAE*

Référence : FOREMP0002

Thématique : Mon besoin, Changer d'activité professionnelle

FORMATION ORIENTATION

Taux de satisfaction 2023 : 100%



* VAE : Validation des Acquis par l'Expérience

«
V

ous souhaitez évoluer dans votre carrière ?

Vous réfléchissez à obtenir la reconnaissance

de votre expérience professionnelle par un titre certifiant CMA France *

»

** Les titres CMA France sont : le Certificat Technique des Métiers, le Brevet Technique des Métiers/Supérieur, le Brevet de Maîtrise, le titre Adjoint Dirigeant d'Entreprise Artisanale*

Objectifs

- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle
- Se repositionner sur le marché de l'emploi
- Concrétiser un projet de création d'entreprise
- Répondre aux exigences du règlement d'un concours ou des conditions spécifiques de recrutement
- Obtenir un allègement de parcours de formation

La VAE peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'obtention d'un titre certifiant CMA France.

Les +

- Des accompagnateurs VAE habilités CMA France
- Un réseau d'experts, de partenaires et d'entreprises

Débouchés et suite de parcours

- Créer une entreprise
- Accéder à une formation supérieure
- Evoluer professionnellement
- Passer un concours

Equivalence et passerelles en fonction du titre professionnel ou diplôme visé (nous consulter)

Prérequis

Avoir une ou plusieurs expériences en lien avec la certification visée.
Obtenir la recevabilité de son dossier - Livret 1

Méthodes mobilisées

Avant

- Une présentation de la procédure VAE
- Une analyse approfondie de vos besoins et de votre parcours
- Des conseils pour monter votre demande de financement
- Une analyse et l'établissement de la demande de recevabilité

Pendant

- Un accompagnement individuel et personnalisé sur 24h maximum
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul et expliciter votre expérience
- Un accompagnateur VAE présent à vos côtés, pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches.

Après

- Préparation avant le passage devant le jury

Contenu et processus d'accompagnement

Le dispositif VAE comporte 3 étapes essentielles articulées entre elles :

1/ La Recevabilité : Livret 1

Le dossier de recevabilité est à retirer auprès de l'accompagnateur VAE de la CMA. L'examen de la recevabilité permet de vérifier que vous possédez les prérequis pour engager une démarche de VAE. Vous bénéficierez d'une étude personnalisée de votre demande. Elle permettra de construire avec vous le parcours le plus adapté (les étapes, le calendrier prévisionnel, le cas échéant une formation si besoin) pour obtenir la certification visée.

2/ Le Dossier de validation : Livret 2

Vous devez apporter la preuve que cette expérience vous a permis de développer les compétences correspondant à celles requises par le titre professionnel ou le diplôme que vous demandez.

Vous décrirez vos activités et analyserez votre pratique professionnelle. Afin de vous aider, vous prendrez appui sur un accompagnateur VAE. Il vous aidera à analyser, à formaliser et à rendre lisible votre expérience au travers des preuves à apporter.

3/ La Validation des acquis :

Le jury après examen de votre dossier de preuves et un entretien avec vous se prononce sur la validation totale, partielle ou la non-validation de votre titre professionnel ou diplôme. En cas de validation partielle, les blocs de compétences manquants pourront s'acquérir par la formation ou en complétant votre expérience professionnelle.

Public

Salarié, chef d'entreprise ou conjoint collaborateur, profession libérale, demandeur d'emploi

Financement

- [Prestation éligible au Compte Personnel Formation \(CPF code 200\)](#)
- Autres financements possibles :
 - le plan de développement de compétences
 - les Opérateurs de Compétences (OPCO)
 - France Travail

Tarif

1 900€ nets de taxe
pour une durée de 24 heures frais de jury inclus

Durée

24 heures

Conformément au décret du 28 décembre 2023, le congé VAE ne peut excéder 48 heures

Délais et modalités d'accès

Candidature et accompagnement possible toute l'année

Modalités d'évaluation

Au cours de l'accompagnement

- Evaluation du niveau de réalisation des différentes phases et objectifs de la VAE

En fin d'accompagnement, passage devant le jury qui se prononce sur :

- La non-attribution du titre professionnel
- La validation totale du titre professionnel
- La validation partielle pour uniquement certains blocs de compétences

Accessibilité

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

Contacts

bilan-vae@artisanatpaysdelaloire.fr

- **CMA de niveau départemental Mayenne :**
02 43 49 88 88
- **CMA de niveau départemental Sarthe :**
02 43 74 53 61
- **CMA de niveau départemental Loire-Atlantique / Maine-et-Loire / Vendée:**
02 51 13 83 85

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

Siret : 130 020 688 00011

Code APE : 9411Z

Date de mise à jour : 20 juin 2024

Délivré par:

- Le Mans (CMA72 accueil) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- La Roche-sur-Yon (CMA85 accueil) : 35, rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
- Laval (CMA53 accueil) : 39, quai André Pinçon - CS 30227 - 53002 LAVAL CEDEX
- CMA Pays de la Loire (siège régional) : 6, boulevard des Pâtureaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
- Ste-Luce-sur-Loire (CMA44 accueil) : 5, allée des Liards - BP18129 - 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX

Prochaines sessions:

- CMA Pays de la Loire (siège régional) - Session individuelle, nous contacter
- Pas de date limite d'inscription

Tarifs:

- AUTRE PUBLIC - contact
- CHEF(FE) D'ENTREPRISE - contact
- DEMANDEUR D'EMPLOI - contact
- AUTRE PUBLIC - contact